

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

COLLÈGE CHARLES GUÉRIN

HANDBALL

6^{ème} / 5^{ème} / 4^{ème}

académie
Nancy-Metz



LIGUE
GRAND EST
FFHandball



PRÉAMBULE :

D'après le BO n°38 du 20 Octobre 2011 régissant les sections sportives scolaires :

« Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale. Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection. Il contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire.

Les sections sportives scolaires permettent la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants. Elles permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau.

Les sections sportives se distinguent des dispositifs suivants :

- le volet sportif de l'accompagnement éducatif, qui vise davantage l'ouverture des élèves à des activités de découverte et d'initiation, le soir après les cours ;
- les structures et dispositifs des parcours de l'excellence sportive dans le cadre du sport de haut niveau validés par le ministère chargé des sports. »

1. OBJECTIFS POURSUIVIS

La section sportive scolaire handball du Collège Charles Guérin de Lunéville a pour but de permettre aux jeunes de s'épanouir physiquement et intellectuellement, de favoriser leurs intégrations sociales par la pratique d'un sport qui les passionne, sans que cette passion vienne limiter leurs apprentissages scolaires. Elle est source de plaisir et d'accomplissement personnel.

1.1 Les objectifs :

- 1 - Améliorer les conduites motrices spécifiques au handball.
- 2 - Favoriser l'appropriation d'une culture handball (aspects technicotactiques individuels et collectifs).
- 3 - Contribuer à l'épanouissement de l'élève, développer l'estime de soi et la confiance en soi, permettre l'intégration sociale et un bien être de l'élève « scolaire » et « sportif »
- 4 - Acquérir des connaissances et construire des compétences qui dépassent la simple pratique de joueur (arbitrage, managérat, organisation d'évènements sportifs).
- 5 - Capacité à prendre part à l'activité dans le respect des règles, de l'arbitre, des adversaires et des partenaires.
- 6 - Participer à la dynamique du club et de l'association sportive (arbitrage, engagement sur d'autres activités).
- 7 - Accéder à des performances sportives de niveau départemental, régional voire national par le biais des compétitions UNSS.
- 8 - Apprendre à se connaître pour aller vers une gestion physique de plus en plus autonome.

1.2 Exigences :

Cette section s'adresse à des élèves motivés par une pratique approfondie ou de découverte de leur sport favori sans négliger les apprentissages scolaires dans l'ensemble des disciplines du collège.

Les volumes horaires réglementaires de chaque discipline sont respectés à chaque niveau. Il n'y a pas d'allègement d'emploi du temps.

Un bilan est réalisé à la fin de chaque trimestre. Le chef d'établissement peut décider, si le comportement de l'élève, ou ses résultats scolaires ou sportifs le justifient, de le suspendre temporairement ou définitivement.

2. ORGANISATIONS ET MOYEN MIS EN ŒUVRE

2.1. Le club Partenaire

Le SC Lunéville Handball est le club support de cette section sportive.

Cela fait déjà 4 ans qu'un lien entre ce club et le collège existe avec la mise en place de la section sportive pour la 6^{ème}, 5^{ème} et la 4^{ème}.

Les jeunes sont la priorité du club et la politique de formation mise en place dès l'école de handball est primordiale.



Page Facebook : SCL – Sporting Club Lunéville Handball



2.2. Les entrainements

Les séances se déroulent principalement au gymnase Alain Mimoun du collège Charles Guérin.

La section sera coordonnée par M. Thierry Bouzier, professeur d'EPS et entraîneur handball au sein du Sporting Club Lunéville Handball. Les entrainements seront aussi assurés par M. François Polloni, professeur d'EPS et entraîneur handball de niveau régional 1.

Les joueuses et joueurs de la section disposent de 2 entrainements d'une 1h30 dans la semaine.

Ces 2 entrainements sont obligatoires et sont en complément de la pratique de l'EPS dans le cadre de l'enseignement obligatoire.

Cette pratique sportive sera complétée par la participation des élèves aux compétitions UNSS multi-activités et aux rôles de jeunes officiels de celles-ci (le mercredi après-midi).

2.3. Certificat médical

Lors de l'entrée dans la section sportive handball, les élèves sont tenus de fournir un dossier médical contenant un électrocardiogramme au repos. En revanche pour la 2^{ème} année, un certificat de non contre-indication à la pratique du handball en compétition sera suffisant.

L'ensemble des démarches médicales restent à la charge de la famille. Ces examens médicaux conditionnent l'admission en section sportive scolaire. Le choix du médecin appartient à la famille de l'élève pour le certificat médical en revanche l'électrocardiogramme doit être effectué par un médecin titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'étude spécialisée complémentaire de médecine du sport.

3. AFFECTATION EN COLLÈGE PAR LES SERVICES DE LA DSDEN54

Votre enfant scolarisé en CM2 entrera en 6^{ème} à la rentrée de septembre 2021.

1. Il est actuellement scolarisé en CM2 dans une école publique

En fonction de la commune de résidence des responsables légaux, un ou plusieurs collèges dit de "secteur" vous sont accessibles de droit. Les correspondances commune/collège ce trouve dans le document 4 des annexes du lien suivant.

<http://dsden54.ac-nancy-metz.fr/l-affectation-dans-le-second-degre-66980.kjsp?RH=IA54>

La demande d'affectation (si le collège Guérin est votre collège de secteur) et éventuellement de dérogation (si le collège Guérin n'est pas votre collège de secteur) s'effectue en collaboration avec la directrice ou le directeur de l'école de votre enfant à la mi-avril 2021.

Attention : la section sportive Hand-Ball ne donne pas droit d'office à une dérogation, mais c'est un des motifs qui vous permettra de justifier et d'argumenter votre demande de dérogation auprès de M. le DASEN de Meurthe et Moselle.

2. Il est actuellement scolarisé en CM2 dans une école hors département et vous souhaitez une affectation dans un collège de Meurthe-et-Moselle ...

Votre lieu de résidence actuel est situé en Meurthe-et-Moselle et votre enfant est scolarisé en dehors du département. Votre lieu de résidence à la rentrée 2021 sera situé en Meurthe-et-Moselle

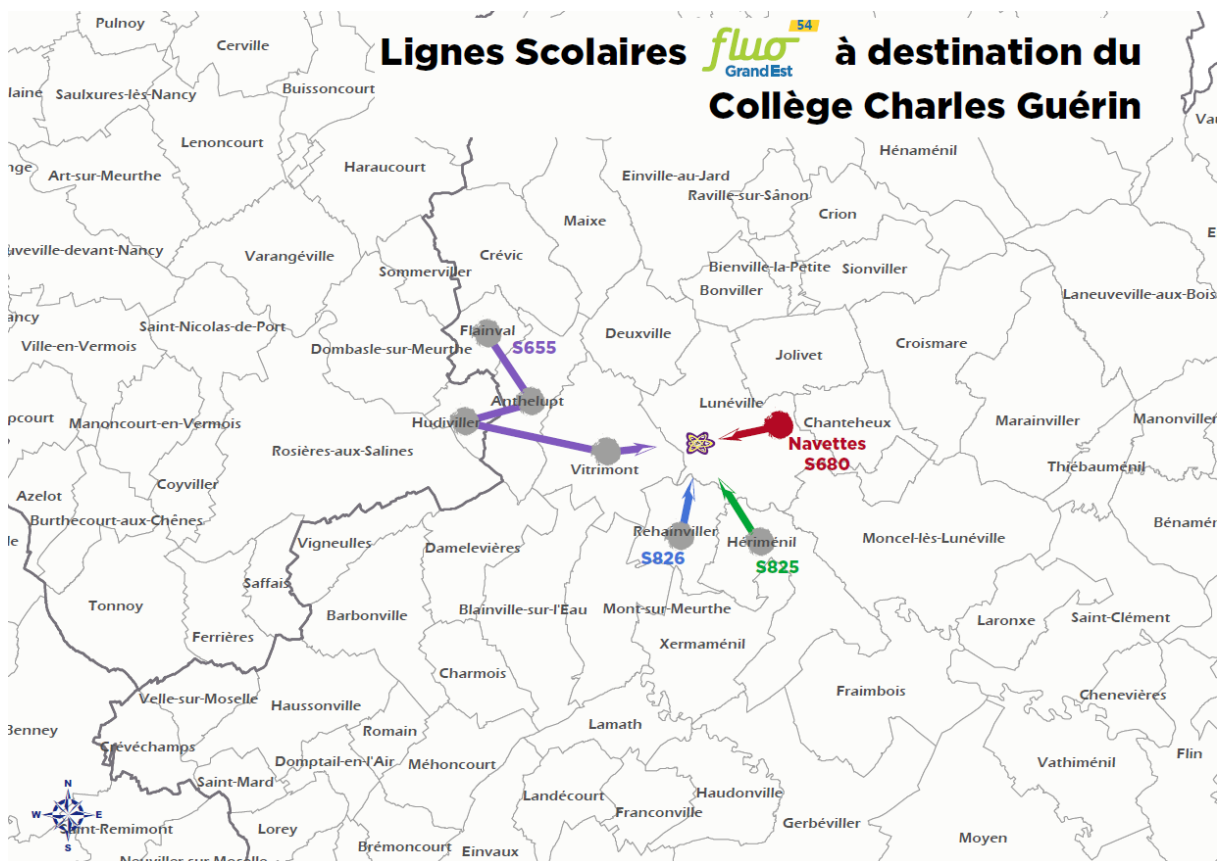
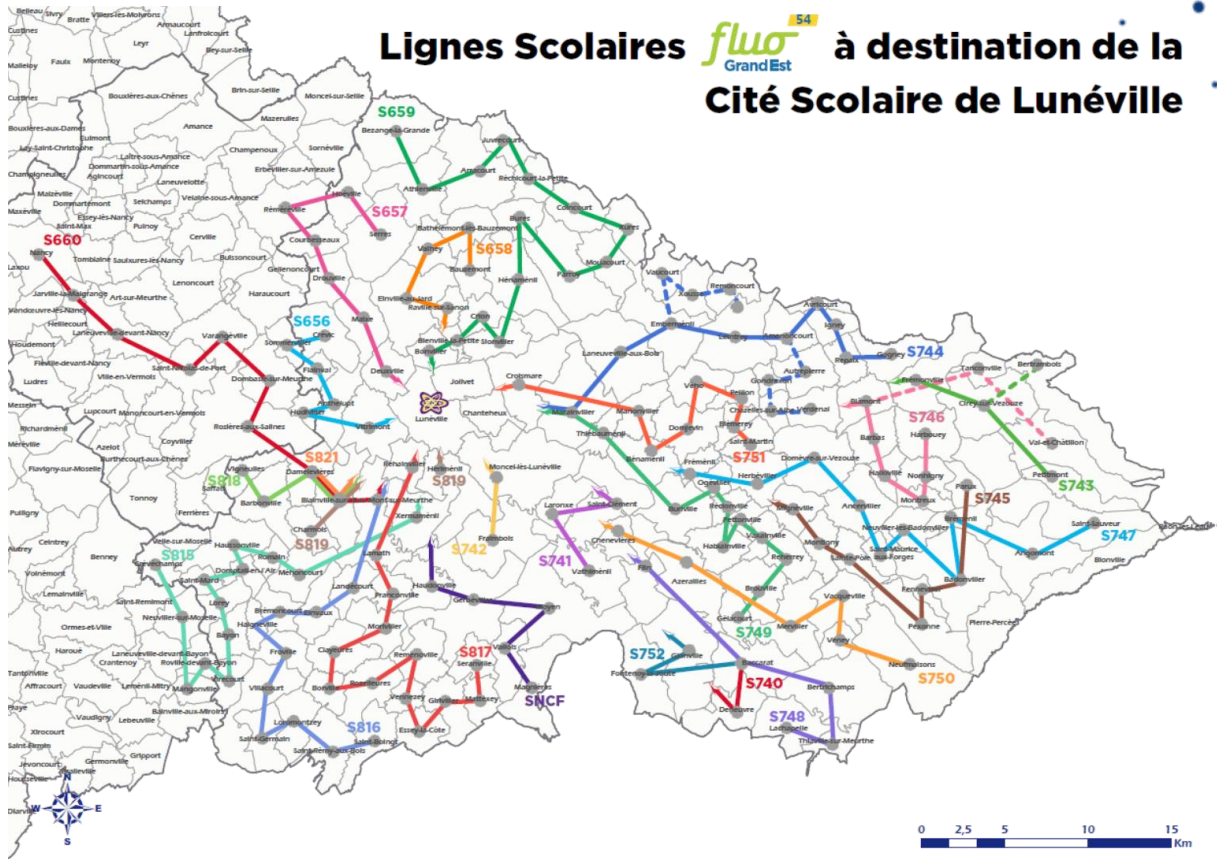
Dans ces deux cas de figure, merci de bien vouloir prendre contact avec :

Madame Muriel NOEL - Bureau des Collèges Tél. : 03.83.93.57.19
Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle
DEVS / Service Scolarité
4 rue d'Auxonne
CS 74222
54042 NANCY CEDEX

4. RÉSEAUX DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR SE RENDRE AU COLLÈGE CHARLES GUÉRIN

Vous trouverez ci-joint deux cartes :

- Une carte du réseau de lignes scolaires à destination directe du collège Charles GUERIN, dont la navette S680 en provenance de la cité scolaire Ernest BICHAT ;
- Une carte du réseau de lignes scolaires à destination de la cité scolaire de Lunéville, connectée au collège Charles GUERIN par la ligne S680.



5. CONTACTS

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle DEVS / Service Scolarité

Madame Muriel NOEL - Bureau des Collèges
4 rue d'Auxonne
CS 74222
54042 NANCY CEDEX
Tél. : 03.83.93.57.19

Responsable de la section sportive du Collège Charles Guérin

Monsieur Thierry Bouzier - Bureau des Collèges
7 Rue Maurice Cosson, 54300 Lunéville
54300 LUNÉVILLE
Tél. : 03.83.76.62.00

Responsable sportif du SC Lunéville Handball

Monsieur Maxime SECKINGER
Avenue Caumont LaForce
54300 LUNÉVILLE
Tél. : 06.08.45.89.01

académie
Nancy-Metz 



FFHANDBALL

**LIGUE
GRAND EST**
FFHANDBALL 

